



## Demandes de Cartes Nationales d'Identité ou de passeport à Château-Thierry

Pour effectuer une première demande, un renouvellement de pièce d'identité ou de passeport, un dossier doit être constitué et déposé auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil.

Dans la rubrique « documents », vous trouverez la liste des communes disposant d'un dispositif de recueil ainsi que les pièces justificatives à fournir lors de votre rendez-vous.

### Attention :

- Le dépôt de la demande se fait exclusivement sur rendez-vous
- Un rendez-vous correspond à une seule personne
- Le demandeur doit être présent au dépôt du dossier et au retrait du titre

### Comment prendre rendez-vous ?

- Par internet : <https://www.rdv360.com/ville-chateau-thierry-02400-chateau-thierry>
- Par téléphone au 03 23 84 86 85
- En mairie, au service population, 16 place de l'hôtel de ville

Si vous avez besoin d'un rendez-vous rapidement, n'hésitez pas consulter le site de France Identité ( <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> )

### La remise de mon titre ?

Les remises s'effectuent sans rendez-vous.

Tout titre non retiré dans un délai de 3 mois suivant son émission sera détruit.

### Les différentes étapes de ma demande de carte nationale d'identité / passeport

### Repères :

#### Mineur :

La présence du mineur est obligatoire lors du rendez-vous avec un de ses représentants légaux.


#### Majeur :

« Prolongation des 5 ans »


Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation des 5 ans est automatique.

Cette prolongation n'est valable qu'en France. Si vous devez voyager il faudra refaire votre pièce d'identité.

### Documents :

 [CNI / Passeport Majeur](#)

 [CNI / Passeport Mineur](#)

 [Liste des communes de l'Aisne - Traitement des CNI et passeports](#)

### Contact :

#### Horaires Service Population :

Lundi : 10h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi à Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Samedi : 8h30 à 12h (exclusivement sur rendez-vous et un samedi sur 3 hors vacances scolaires)

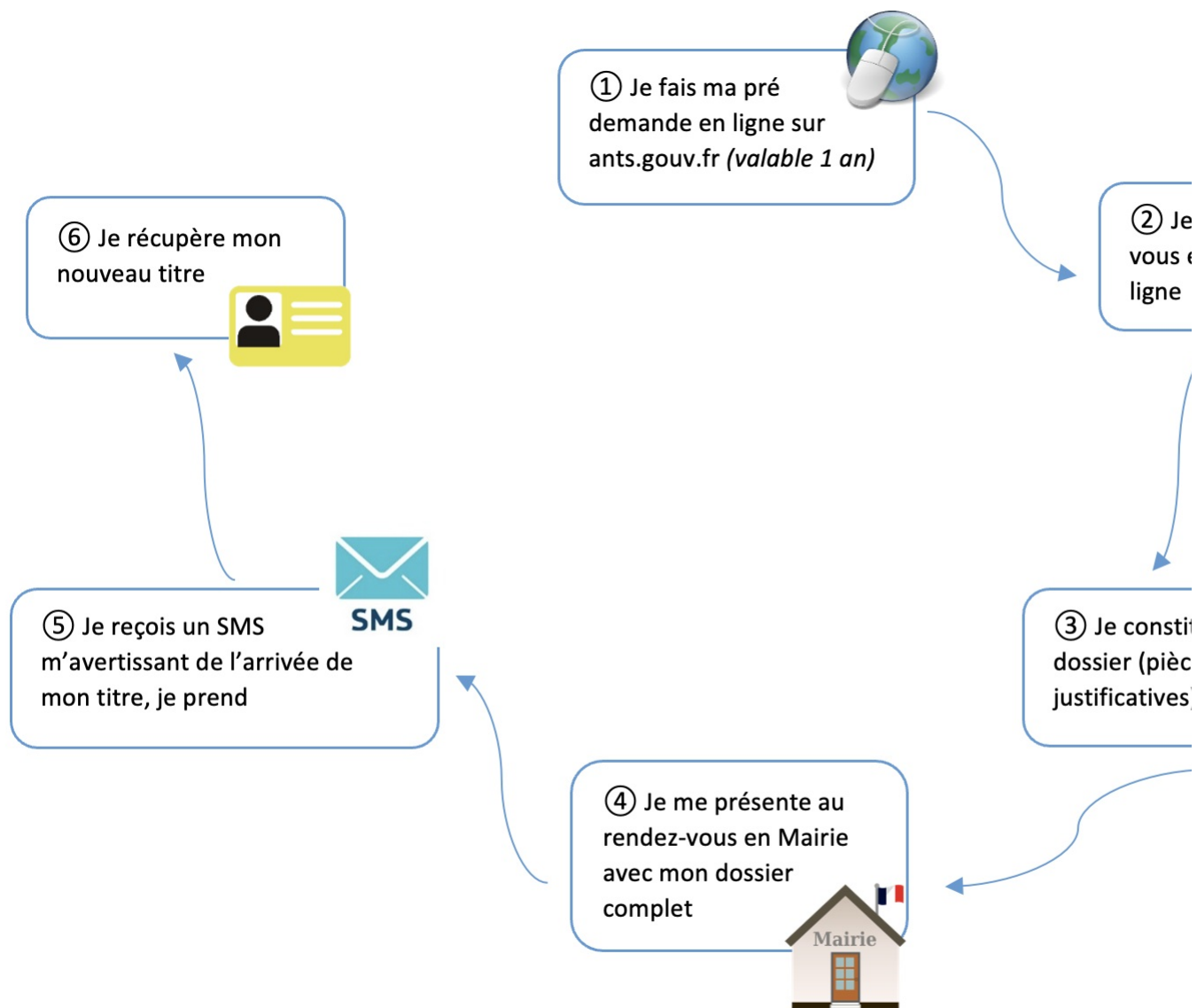
### Mairie de Château-Thierry

16 place de l'hôtel de ville

02400 CHATEAU-THIERRY

Tel. : 03 23 84 86 85

Mail : [population@ville-chateau-thierry.fr](mailto:population@ville-chateau-thierry.fr)



Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service population au 03 23 84 86 85

**Emplacement :**  
Mairie de Château-Thierry  
16 Place de l'Hôtel de Ville

À lire sur le même sujet :



### État-civil

- **Carte nationale d'identité / Passeport**
- **Demande d'acte de naissance**
- **Demande d'acte de mariage**
- **Demande d'acte de décès**
- **Demande de duplicata de livret de famille**

- **Déclaration de naissance**
- **Déclaration de décès**
- **Dossier de mariage**
- **Reconnaissance anticipée**
- **Pacte civil de solidarité (PACS)**
- **Attestation de vie commune**
- **Choix et changement de nom**
- **Certificat de vie**

[Lire la suite](#)

---

Source URL:<https://www.chateau-thierry.fr/article/carte-nationale-didentite-passeport>